

LA COMPTABILITE

LA VÉRIFICATION DES COMPTES

La comptabilité, disions-nous, dans un récent article, doit être organisée et tenue de manière à permettre aux chefs d'entreprises de savoir où ils en sont, comment ils marchent, s'ils gagnent ou perdent de l'argent, et cela chaque fois qu'ils ont besoin d'être informés.

Savoir, c'est donc le but de la comptabilité, et pour l'atteindre, la condition première est de se mettre en position de se rendre un compte exact et immédiat de ses affaires. Dans une entreprise nouvelle, le moyen d'atteindre ce but est de fonder son savoir sur une comptabilité rationnelle, positive, méthodique et, par cela même, simple et claire. S'il s'agit d'une entreprise déjà établie, la vérification des comptes à période fixe est la preuve d'une bonne comptabilité dans des affaires bien conduites. C'est pourquoi, avant d'entrer dans l'étude technique de la comptabilité, je crois utile de parler brièvement de la vérification des comptes ou audition des livres.

On en admet généralement l'utilité : mais cette admission est toute platonique, toute théorique.

Dans la pratique, elle se heurte à l'objection, peu sérieuse pourtant, que cette vérification entraîne des dépenses. Economie mal placée que celle là. Ce que je disais, dans mon dernier article, du rôle important de la comptabilité dans les grands pays commerciaux, peut s'appliquer aussi à la vérification des comptes : aux Etats-Unis et parmi nos concitoyens anglais, elle est de pratique courante. En Angleterre, il a même été question, il y a quelques années, de la rendre obligatoire par une loi du parlement. Ici, elle est la règle générale des sociétés et compagnies

à fonds social qui, toutes, ont leurs auditeurs. C'est que parmi les peuples maîtres du commerce, on a compris que la véritable économie résidait dans l'audition périodique des livres. Il est d'ailleurs de simple logique de croire que, si la vérification des comptes rend des services aux grandes entreprises, elle en rendra proportionnellement aux petites.

GEO. GONTHIER.

(A suivre.)

LE PRIX DE LA VIANDE

A une réunion tenue mardi, l'Association des Bouchers de Montréal a décidé de faire payer au consommateur de deux à trois cents de plus, suivant qualité, la livre de viande de boucherie.

C'est peut-être aller un peu vite d'un seul coup et nous craignons bien que la consommation n'en soit fortement atteinte et que, par suite, l'élevage en souffre.

Il est vrai que les bouchers paient plus cher qu'autrefois et qu'ils cherchent avec raison à faire payer la différence au consommateur. Nous pensons qu'une augmentation d'un centin par livre les rémunérerait assez sans entraver cependant la vente, qu'ils ont intérêt non seulement à maintenir à son niveau actuel mais à développer.

Les familles canadiennes sont nombreuses et, pour elles, une augmentation de deux à trois centins par livre est une grosse dépense qui grèverait trop leur budget. Il reste à savoir maintenant si les bouchers préfèrent vendre moins et tirer leurs bénéfices d'une augmentation sur les prix plutôt que d'un plus grand débit.